CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1er juin 2020 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19 tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE (départ :19h40)

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-03**

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ À SIÉGER À HUIS CLOS-EN TEMPS COVID-19**

CONSIDÉRANT les décrets qui ont déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour des périodes déterminées;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-04 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à présence physique et par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise que les prochaines séances soient tenues à huis clos et que les membres du Conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-04**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-05**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE GRAIDAGE-ÉTÉ 2020-EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD INC.**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été demandé par la résolution numéro 2020-05-08 pour des travaux de graidage pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission en date du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent dans ce dossier en raison du lien de parenté);

° D’adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard inc. , la soumission pour les travaux de graidage pour la saison estivale 2020 au montant de cent-vingt-dollars (120.00$) taux horaire plus les taxes en vigueur;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-06**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-cinq-mille-six-cent-vingt-huit-dollars et quarante-neuf-cents (65,628.49$) de déboursés et sept-mille-deux-cent-quarante-neuf-dollars et vingt-neuf-cents (7,249.29$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-douze-mille-huit-cent-soixante-dix-sept-dollars et soixante-dix-huit-cents (72,877.78$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-07**

**DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER À MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal, le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2020, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-08**

**DÉPÔT ET APPROBATION-RAPPORT FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur de la Municipalité de Sainte-Félicité, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le Rapport financier pour l’exercice financier 2019 et l’acte de fait du dépôt.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-09**

**RAPPORT FINANCIER 2019-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRASNPORTS DU QUÉBEC-ATTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport des frais encourus du rapport financier 2019 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d’aide à la voirie locale de la part du Ministère des transports du Québec, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton;

Montant de l’aide financière : 117,095$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

° Dépenses de fonctionnement (excluant l’amortissement) :

° Dépenses relatives à l’entretien d’hiver : 116,912$

° Dépenses autres que pour l’entretien d’hiver : 30,310$

Total des frais encourus admissibles : 147,222$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu’ils l’ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-10**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION-RAPPORT DU MAIRE-FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

En vertu de l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, Monsieur le maire Andrew Turcotte fait rapport des faits saillants du rapport financier 2019;

Revenus :

° Taxes : 876,161$

° Compensations tenant lieu de taxes : 15,462$

° Transferts : 347,201$

° Services rendus : 17,208$

° Imposition de droits : 13,968$

° Autres revenus d’intérêts : 11,286$

° Autres revenus : 60,722$

Total des revenus : 1,342,008$

Dépenses :

° Administration générale : 246,789$

° Sécurité publique : 219,051$

° Transport : 363,957$

° Hygiène du milieu : 355,573$

° Santé et bien-être : 8,196$

° Aménagement, urbanisme et développement : 60,454$

° Loisirs et culture : 135,174$

° Frais de financement : 8,187$

Total des dépenses : 1,397,381$

Affectations : (253$)

L’exercice financier 2019 s’est soldé par un déficit de 55,626$.

Surplus non affecté au 31-12-2019 : 105,885$

Surplus réservé au 31-12-2019 : 160,000$

Fonds roulement au 31-12-2019 : 16,500$

Fonds TPI au 31-12-2019 : 6,154$

Fonds carrières et sablières au 31-12-2019 : 16,140$

Fonds parcs et terrains de jeux au 31-12-2019 2,434$

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l’exercice financier a été marqué par :

° l’acquisition d’équipements électroniques pour les débordements pour le traitement des eaux usées au montant de 8,447.04$;

° l’acquisition d’une 2e pompe pour la station de pompage de traitement des eaux usées au montant de 27,191.59$;

° Réfection de trois (3) ponceaux au montant de 135,024.48$;

° Rapiéçage de la surface de la Route de la Longue pointe au montant de 61,201.09$;

° Travaux d’asphaltage au montant de 92,810.35$;

° Remplacement de la conduite d’eau et d’égoût sanitaire dans le centre du village au montant de 461,900.57$;

° Remplacement d’une porte d’entrée au Centre communautaire au montant de 3,724.89$;

° Acquisition de terrain pour le dossier de mise aux normes de l’eau potable au montant de 27,121.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt et présentation du rapport du maire sur les faits saillants pour l’exercice financier 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-11**

**DÉPÔT-CONFIRMATION-OCTROI D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 50,000.00$-ASPHALTAGE AU CENTRE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT que dans une correspondance du 21 mai 2020, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia annonce à la municipalité qu’il recommande au ministère des Transports du Québec d’accorder à notre municipalité une subvention maximale d’un montant de 50,000.00$ pour des travaux d’asphaltage dans le centre du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE prendre acte de fait du dépôt de la correspondance du 21 mai 2020 de Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-12**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-TRAVAUX DE FAUCHAGE-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres de gré à gré a été lancé par la résolution numéro 2020-05-09 pour les travaux de fauchage;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2020 en date du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2020.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-13**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX DE FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres de gré à gré a été lancé par la résolution numéro 2020-05-09 pour les travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 27 mai 2020, à savoir :

° Denis Savard : 715.00$ avec taxes

° Stéphane Franche : 660.00$ avec taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement (Monsieur Éric Normand se prononce contre) :

° D’adjuger en faveur de Monsieur Stéphane Franche, la soumission pour les travaux de fauchage le long des routes pour la saison estivale 2020 au montant de six-cent-soixante-dollars (660.00$) taxes incluses;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-14**

**DÉSIGNATION D’UN ÉTUDIANT À TITRE D’ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT ET DE L’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE-MONSIEUR FRANÇOIS CHRÉTIEN**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a adopté une résolution autorisant l’embauche d’un étudiant pour agir à titre d’adjoint technique en urbanisme pour l’année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE désigner Monsieur François Chrétien à titre d’adjoint technique en urbanisme pour l’année 2020;

° DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**DÉPART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE MADAME DIANE MARCEAU**

Madame Diane Marceau, conseillère au poste numéro trois (3) quitte la séance ordinaire à 19h40 en raison de son travail à l’Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-15**

**AUTORISATION-COMMANDE DE SEL À DÉGLAÇAGE EN VRAC-MINES SELEINE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à la commande de sel à déglaçage en vrac chez Mines Seleine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à procéder à la commande de cinquante (50) tonnes de sel à déglaçage en vrac chez Mines Seleine au coût de cent-douze-dollars et soixante-quinze-cents (112.75$) taxes en sus la tonne.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-16**

**CESSION DU LOT #4 363 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR GHISLAIN SIMARD**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Ghislain Simard afin que la Municipalité de Sainte-Félicité lui cède le lot #4 363 978 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l’accord du Conseil municipal pour lui céder ledit lot #4 363 978 du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de céder à Monsieur Ghislain Simard le lot #4 363 978 du Cadastre du Québec pour un montant d’un (1) dollars;

° QUE tous les frais encourus pour la cession du lot soient assumés par Monsieur Ghislain Simard;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité le contrat requis;

° QUE l’adoption de la présente résolution remplace la résolution portant le numéro 2015-05-27 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le 06 mai 2015.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-17**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR RÉAL BOUCHARD-NUMÉRO D’EMPLOYÉ : 32-0013-EMPLOYÉ MUNICIPAL ADJOINT À TEMPS PARTIEL-ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire engager un employé municipal adjoint à temps partiel pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme employé municipal adjoint à temps partiel pour la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Réal Bouchard comme employé municipal adjoint à temps partiel pour la saison estivale 2020 aux conditions spécifiées dans le contrat d’engagement;

° QUE l’employé sera sous la supervision et la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier pour la durée du contrat;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier sera responsable du nombre de semaines de travail que l’employé fera durant la saison estivale 2020 et qu’il déterminera le moment de la fin du contrat d’engagement;

° QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer un contrat d’engagement avec l’employé municipal adjoint à temps partiel.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-18**

**APPROBATION-VACANCES ANNUELLES 2020 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2020 des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est en accord avec le calendrier proposé par les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le calendrier des vacances annuelles 2020 des employés municipaux;

° QUE le calendrier des vacances annuelles 2020 des employés municipaux peut être modifié en ayant reçu au préalable l’accord du directeur général et secrétaire-trésorier tout en respectant le nombre de semaines prévues;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les vacances annuelles 2020 des employés municipaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-19**

**AUTORISATION-RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLATE-BANDE CENTRE-RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier désire réaménager la plate-bande centre de la rue Saint-Joseph avec l’accord du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est en accord avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le réaménagement de la plate-bande centre de la rue Saint-Joseph en nettoyant et en plantant des fleurs annuelles;

° QUE tous les frais encourus soient pris dans le poste budgétaire du 150e, soit le numéro de poste # 02-70120-964.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-20**

**AUTORISATION-ACHAT DE JARDINIÈRES DE FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire installer des jardinières de fleurs dans le secteur du village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l’acquisition de jardinières de fleurs;

° QUE tous les frais encourus soient pris dans le poste budgétaire embellissement, soit le numéro de poste # 02 63200 670.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-21**

**APPEL D’OFFRES CONJOINTS POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire procéder à des appels d’offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables et pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de la MRC de La Matanie ont démontré leur intérêt à des appels d’offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables et pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce lancement d’appels d’offres conjoints peut permettre de diminuer les coûts des contrats pour chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane s’est portée volontaire pour procéder à un appel d’offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables et pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la Ville de Matane afin de procéder à un appel d’offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles, les frais de gestion associés étant à être répartis équitablement entre les municipalités participantes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-22**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 1er juin 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h49.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier